

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES FORMATIONS

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Par suite d'une commande de formation l'acheteur accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

VALIDATION D'INSCRIPTION

Une inscription peut être réalisée par :

Courrier à l'aide du bulletin d'inscription revêtu de votre cachet et de votre signature.

Téléphone ou mail en réservant, dans un premier temps, une option qui est à confirmer par écrit dans les meilleurs délais. Dans tous les cas l'inscription n'est définitivement enregistrée qu'après réception du présent bulletin d'inscription, revêtu de votre cachet et de votre signature. Et après respect du délais de rétraction.

Un accusé de réception est adressé par retour de courrier au signataire de la demande d'inscription. Chaque participant recevra une convocation lui donnant toutes indications nécessaires sur l'organisation matérielle du stage.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Dans le cas où le règlement est effectué par l'entreprise, vous recevez au terme de la formation, une facture valant convention de formation simplifiée, conformément aux dispositions du livre IX du code du travail. A réception de l'intégralité du règlement, une attestation de stage vous sera délivrée.

PRIX, FACTURATION ET REGLEMENT

Tous nos prix sont indiqués toutes taxes comprises. Le prix indiqué inclut l'ensemble de la documentation remise à l'issue de la formation. Tout stage commencé sera dû intégralement par le client. Les factures sont payables, par virement ou par chèque à l'ordre de ML CONSEIL.

REGLEMENT PAR UN OCPO

Si le client désire faire procéder au règlement de la formation par un OCPO auquel il adhère, il pourra :

Soit faire lui-même la demande de prise en charge avant le début de la formation et s'assurer de l'acceptation de sa demande.

Soit demander à ML CONSEIL de faire la démarche pour son compte

Dans les 2 cas si ML CONSEIL n'a pas reçu la validation de la prise en charge de l'OCPO avant le début de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

DEDITS OU ABANDON

Pour toute annulation faite par l'acheteur entre 15 jours et 5 jours avant le début du stage, un dédit de 30% du coût sera facturé à l'établissement. L'intégralité du coût de la formation sera dû pour une annulation à moins de 5 jours avant le début du stage, dans ce cas la facture ne vaudra pas convention de formation.

ABSENCE DU CLIENT

En cas d'absence ou abandon du participant en cours de stage, la formation sera facturée en totalité à l'acheteur dans ce cas la facture ne vaudra pas convention de formation.

SUPPORTS

Tous les supports, les programmes, les cours et les documents remis aux participants lors des formations sont la propriété intellectuelle exclusive de ML CONSEIL. Leur exploitation ou reproduction sont strictement interdites.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

ML CONSEIL s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données personnelles, effectués à partir du site <http://www.oser-rever-sa-carriere.com/>, soient conformes à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et Libertés ») et du



Règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement général sur la protection des données » (ou « RGDP »). Cette politique décrit la manière dont ML CONSEIL s'engage à collecter, utiliser et protéger vos données personnelles. Vous pouvez exercer, conformément aux dispositions des articles 39, 40, 41, et 42 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant à : ML CONSEIL – 4 rue Langevin 78130 Les Mureaux

DIFFERENTS EVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Versailles sera seul compétent pour régler le litige.